

LE BUDGET 2024

Nous souhaitons partager avec vous les grandes lignes du budget communal pour l'année 2024. Ce budget a été élaboré pour répondre aux besoins de notre commune tout en maintenant un équilibre financier, si vous souhaitez plus de détails, le budget est consultable en Mairie.

Dépenses de Fonctionnement

Pour assurer le bon fonctionnement de notre commune, voici comment seront réparties les dépenses principales :

- Charges Générales : 260 370 € sont alloués pour les frais généraux, incluant l'entretien des bâtiments, les fournitures et autres services indispensables.
- Charges de Personnel : 163 000 € seront utilisés pour rémunérer le personnel communal qui travaille chaque jour pour vous.
- Charges de Gestion Courante : 43 783 € sont prévus pour les dépenses courantes de gestion.
- Autres Charges : Des montants plus petits sont destinés aux charges financières et exceptionnelles.

Recettes de Fonctionnement

Les recettes de notre commune proviennent de plusieurs sources :

- Ventes Diverses : 204 500 € sont attendus des ventes diverses, notamment 170 000 € de vente de bois.
- Impôts et Taxes : 73 837 € proviendront des impôts locaux.
- Dotations et Participations : 107 416 € seront reçus sous forme de dotations et participations de l'État.

Dépenses d'Investissement

Notre commune investit dans son futur avec :

- Immobilisations Corporelles : 449 543 € pour des projets d'infrastructure et d'équipement durable, notamment l'aménagement des allées du cimetière de Saint-Pardoux-Morterolles pour 42 000 € et 31 527 € pour la voirie.
- Immobilisations en Cours : 416 555 € pour les projets en cours de réalisation, notamment les travaux de l'église pour un montant de 201 132 €

Recettes d'Investissement

Pour financer ces investissements, nous comptons sur :

- Subventions d'Investissement : 652 211 € de subventions, notamment 126 572 euros pour l'église et 125 179 € pour l'assainissement de Morterolles.
- Excédent de Fonctionnement Capitalisé : 232 931 € qui ont été économisés les années précédentes.

Le budget communal 2024 de Saint-Pardoux-Morterolles est à l'équilibre. La rigueur dans la gestion des finances permet de garantir la stabilité économique de la commune et de répondre aux besoins des Pardolliens tout en préparant l'avenir.

Etat Civil

Ernest VITEL décédé le 14 mars 2024
Bruno GAYARD décédé le 14 mars 2024
Raymonde MANUGUET épouse DEBORD décédée le 05 juin 2024

Nouveaux Arrivants

Sandrine COUFFY n°6 Rioublanc

Les comptes rendus du conseil municipal et procès verbaux sont affichés en mairie et disponibles sur le site de la commune.

Le secrétariat est ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h

05 55 64 91 54

communestpardouxmorterolles@orange.fr

www.commune-de-saint-pardoux-morterolles.fr

Pour un rendez-vous personnalisé, avec le maire ou ses adjoints, contacter le secrétariat.



"L'été est une saison qui prête au comique. Pourquoi? Je n'en sais rien. Mais cela est."

Gustave Flaubert



ÉDITO

Chères Pardolliennes, chers Pardolliens,

Le journal communal a pris un peu de vacances prolongées... il arrive aussi frais que l'automne ! Avec l'été qui nous amène enfin du soleil, viennent quelques bouleversements sur notre commune. Tout d'abord, à l'heure où j'écris ces lignes, notre territoire est intégralement fibré (vous retrouverez de plus amples explications dans les pages intérieures du présent bulletin). Il appartient maintenant à chacun de se raccorder, ou non, au réseau public récemment installé en choisissant l'offre de services qui vous convient le mieux auprès d'un opérateur de votre choix. On nous présente souvent la fibre comme une véritable révolution, je n'irai pas jusque-là, mais force est de constater que le très haut débit permet d'accompagner les mails de pièces jointes très « lourdes » notamment avec les images et les vidéos en un temps extrêmement court et de la même façon la réception des images et vidéos est très grandement facilitée. Quoiqu'on puisse en penser, cette évolution technologique est devenue incontournable et indispensable. La télémedecine, par exemple, sera très bientôt, que cela nous plaise ou non, la solution immédiate au problème des déserts médicaux.

Autre nouveauté qui va fortement impacter notre quotidien : la gestion de l'eau. Jusqu'alors cette gestion était assurée par la commune pour ce qui dépendait de notre réseau, cette compétence est désormais basculée en direction des Communautés de Communes suite à la loi Nôtre de 2015. Le transfert des compétences eau potable et assainissement aux communautés de communes sera effectif à compter du 1er janvier 2026. Le texte de la loi introduit cependant un nouvel assouplissement, en permettant l'adhésion à un syndicat intracommunautaire dans le périmètre des communautés de communes. Le Conseil municipal cherche, d'ici la date butoir de 2026, à trouver le meilleur moyen de transférer cette compétence au mieux des intérêts de chaque citoyen de notre commune (je vous invite à suivre les PV des Conseils municipaux qui sont en ligne sur notre site pour suivre l'évolution de la situation). Chacun comprendra que l'harmonisation des tarifs s'imposera en raison du principe d'égalité de traitement des usagers devant les services publics, néanmoins le Conseil municipal fait tout son possible pour que cette « harmonisation » n'entraîne pas une trop forte hausse des tarifs.

Enfin une dernière nouvelle, plus agréable à nos oreilles celle-là, le Restaurant du Puy La Croix, suite au changement de propriétaires ouvrira ses portes le jeudi 27 juin 2024, avec bien sûr un nouveau nom, une nouvelle déco, une nouvelle carte et bien d'autres nouveautés que je vous laisse découvrir dans les pages intérieures. En effet Laurence et Gary, les nouveaux propriétaires, ont bien voulu répondre aux questions de deux de nos membres du Comité de rédaction du Pardollien. Au cours de leur interview, ils nous ont détaillé les nombreuses innovations qu'ils comptent mettre en œuvre dès le début de l'été. J'espère que vous serez nombreux à venir découvrir le restaurant « La Rencontre » au Puy La Croix, le seul et unique commerce à reprendre vie sur la Commune de Saint Pardoux-Morterolles. Je peux vous assurer, en confidence, que l'accueil est extrêmement sympathique et qu'on y mange très bien.

Le Maire, Patrice Pataud



L'AVENIR DE L'EAU A SAINT-PARDOUX-MORTEROLLES

Aujourd’hui, la compétence de l’eau potable est à la commune. La loi Nôtre prévoit le transfert de cette compétence aux communautés de communes à partir du 01/01/2026, qui la délègueront à des sociétés privées telles que la Saur.

Pourquoi ce transfert de compétence ?

La loi Nôtre a été votée dans un souci d’harmonisation du territoire : aussi bien, une continuité territoriale géographique par rapport aux réseaux en place, qu’un lissage du prix de l’eau de l’ensemble des communes d’une même communauté de communes.

Options et conséquences :

Deux solutions s’offrent aux communes :

1° Laisser la compétence de l’eau à la communauté de communes, ce qui impliquerait une qualité de service moindre, notamment dans les délais d’intervention (en cas de fuite sur un réseau par exemple) ainsi qu’une facturation de service plus élevée due à la sous-traitance.

2° Adhérer à un syndicat de l’eau. La continuité géographique imposée permettrait à notre commune d’adhérer soit au syndicat des Monards, soit au syndicat des eaux de l’Ardour.

Problématique : Réseau Supra vs réseau infra

Un des paragraphes de la Loi Nôtre stipule que seul un syndicat « Supra » aura la gestion complète de l’eau potable de ses adhérents, tant de ses réseaux ou de son organisation que de sa facturation.

Un syndicat dit « Supra » est un syndicat qui intègre au moins une commune hors de sa communauté de communes, comme le syndicat des eaux de l’Ardour. A l’inverse, un syndicat infra tel que celui des Monards distribuera son eau et utilisera ses réseaux, mais ne sera pas totalement libre de ses décisions ; la communauté de communes conservera un droit décisionnaire notamment sur les tarifs pratiqués.

Positionnement de Saint-Pardoux-Mortierolles :

A l’instar de la majorité des communes, nous souhaitons transférer cette compétence à un syndicat afin de continuer à être acteur de la qualité de service du réseau de distribution de l’eau dans notre commune. A l’heure où nous écrivons ce journal, le syndicat des Monards cherche à se déployer afin de devenir Supra. Notre choix n’est donc pas encore arrêté et la décision finale sera prise après consultation de l’ensemble des communes. Mais soyez assurés de notre implication totale sur ce dossier qui retient toute notre attention depuis l’annonce de ce transfert de compétence il y a un an, le devenir de l’eau sur notre commune étant un sujet capital.

Malheureusement, cet article est également une alerte, puisque, peu importe notre choix, le prix de l’eau augmentera pour tous les foyers à partir du 1er janvier 2026. Nous pouvons vous annoncer que dans la mesure du possible aucune augmentation de tarif ne sera votée d’ici à cette date, à l’inverse de bon nombre de communes, qui disent ainsi préparer leur habitants à la hausse substantielle prévue.

Nous préférons vous informer de cette situation et vous laisser le temps et les moyens à l’anticipation de cette hausse de prix en investissant par exemple dans l’achat de récupérateurs d’eau pour vos jardins ou encore d’économiseurs sur vos robinets, qui réduisent la pression de l’eau et donc sa consommation.



RENCONTRE AVEC LAURENCE ET GARY, PROPRIÉTAIRE DU RESTAURANT DU PUY LA CROIX

Tout d’abord, bonjour à tous les deux et merci de nous recevoir dans vos locaux entièrement remis en état avec une déco à la fois chaleureuse et originale. Vous nous avez dit être originaires de la Haute Loire, aussi pouvez-vous expliquer à nos lecteurs le choix assez singulier que vous avez fait en vous installant à Puy La Croix.

Et bien, nous cherchions depuis longtemps un lieu agréable, d’un accès aisé et qui soit potentiellement en



capacité d’accueillir un large public. En découvrant le Sud de la creuse avec ses paysages, ses forêts, sa nature préservée, nous avons eu un véritable coup de foudre pour cette région. Et nos recherches nous ont finalement conduits à Puy La Croix.

Vous avez donc fait le choix de réouvrir le « Restaurant des Chasseurs » fermé depuis plus de 10 ans.

En réalité notre projet est beaucoup plus ambitieux et pour le résumer simplement, disons que nous voulons créer un lieu de rencontre. Du reste c’est le nom que nous voulons donner à notre établissement : « La Rencontre ». Nous voulons en faire un lieu de vie qui soit à la fois un restaurant, bien sûr,

mais aussi un bar convivial, un salon de thé certains après-midi, une épicerie, et même une boutique.

Dès que vous en parlez votre regard s’illumine et on sent bien que les idées fusent. Ne craignez-vous pas de vous disperser ?

Nous disperser non, mais nous diversifier, oui. L’objectif qui sous-tend notre projet est de donner accès à des services supplémentaires tels que l’épicerie ou la friperie, bref un espace-boutique ouvert du mercredi jusqu’au dimanche

Dans ce même lieu nous proposerons aussi un espace où sera exposé l’artisanat local. Les idées ne nous manquent pas pour que notre établissement devienne un pôle de services, bien sûr, mais aussi un endroit propice aux échanges et à la convivialité.

Vous voulez donc être beaucoup plus qu’un simple restaurant ?

Oui, c’est notre objectif. A titre d’exemple, après avoir assuré le repas du jeudi midi, nous voulons, à partir de 15 h, dédier la salle du restaurant à des « jeudis-jeux » pour permettre à ceux qui le souhaitent de s’affronter à des jeux de société et passer un bon moment ensemble.

Toutefois le bar et la restauration demeurent une part essentielle de notre activité et nous proposerons le midi (du jeudi au dimanche) et le soir (du vendredi au samedi) une carte traditionnelle avec, entre autres, viande locale et pâtes fraîches maison (c’est la spécialité de Gary !) mais aussi (en option) un menu spécial végétarien. Notre carte mettra en valeur les produits du terroir achetés localement.

Une dernière question, dont tout le monde attend la réponse avec impatience : A quand l’ouverture ?

Nous ouvrirons nos portes le jeudi 27 juin dès 11 h 00, le bar sera bien sûr ouvert, mais exceptionnellement nous n’offrirons pas de service restauration ce jour afin de prendre le temps de vous rencontrer. S’ensuivra l’ouverture du restaurant vendredi 29, samedi 30 juin et dimanche 1er juillet pour le déjeuner et le dîner.

Merci et à bientôt. Vous comprendrez donc qu’à l’heure ou vous lisez ces lignes le restaurant est ouvert et nous ne pouvons que vous encourager à réserver une table, ou juste passer boire un verre.

LA FIBRE EST LÀ !



Pourquoi la fibre ?

En remplacement du réseau cuivre actuel déployé à l’origine par les PTT, le réseau fibre est bien moins énergivore: environ trois fois moins de consommation d’électricité. Et par ailleurs, à l’inverse du cuivre, la fibre permet un débit internet identique dans tous les foyers (pas de perte en bout de ligne).

Les acteurs de la fibre

En Creuse c’est NATHD (Nouvelle Aquitaine Très Haut Débit) qui a financé le réseau fibre des 236 communes, toutes à l’exception de Guéret, pour un coût de 175 000 000 d’euros. Il s’agit d’un réseau public, ouvert à tous les opérateurs. Son déploiement a été mis en place par Dorsal, syndicat mixte, et ses sous-traitants .

Eligibilité

Chaque foyer peut connaître l’état d’avancement du réseau fibre et vérifier son éligibilité soit :
- en appelant le 0 806 806 006
- en se connectant à www.nathd.fr

Une fois éligible, à chacun de choisir un opérateur pour se faire raccorder de la voie publique jusqu’à chez soi : ce service est aujourd’hui gratuit mais deviendra payant dans le futur. Il est donc judicieux de se raccorder prochainement d’autant que les offres d’abonnement ont un coût similaire à l’ADSL ou la 4G.

Délais sur la commune

Depuis le 06/01/2024, le secteur Est de la commune est éligible à la fibre. Le secteur Ouest de la commune est dès maintenant éligible aux ouvertures de lignes.

A noter

1° Pour un bâtiment qui n’a pas de prise téléphonique classique tel qu’une grange par exemple, le coût du raccordement est à la charge de son propriétaire : le forfait travaux du domaine public s’élève à 1300€.

2° Au 01/01/2030, le réseau cuivre tel qu’on le connaît n’existera plus. La fibre le remplacera totalement, même pour l’utilisation seule du téléphone fixe.

Pour l’instant, Orange est l’unique opérateur à proposer une offre pour un abonnement téléphonique sans internet, et qui permet de conserver son numéro de téléphone.